



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN CÔTE-D'OR - 2020 -

L'année 2020 a été fortement marquée pour les services territoriaux de l'État par la crise sanitaire que traverse notre pays.

Outre la gestion de la crise elle-même qui a placé en première ligne les services de l'État au plan régional comme au plan départemental, il a fallu en quelques semaines, décliner les très importantes mesures de soutien de notre économie, mettre en œuvre les dispositifs et les financements pour la cohésion sociale et territoriale, et conforter de nombreux acteurs.

À la rentrée, le plan France relance a par ailleurs commencé à se mettre en place, pour favoriser avec des moyens sans précédent le rebond de notre économie et préparer les enjeux de demain sur la transition écologique, le numérique, la modernisation de notre outil industriel, et la cohésion de nos territoires.

Malgré les difficultés, face à de nombreuses sollicitations, les services de l'État ont tenu bon dans le cadre des orientations fixées par le gouvernement du pays. Ils ont maintenu sans relâche les coopérations indispensables avec les responsables des collectivités et les nombreux acteurs.

Ce rapport d'activité, volontairement synthétique, se veut le témoignage de cette mobilisation des agents de l'État dont l'action est tournée vers un seul but, servir plus que jamais l'État républicain, ses politiques et ses valeurs sur l'ensemble du territoire national.



Fabien SUDRY,
Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte-d'Or



Malgré les difficultés, face à de nombreuses sollicitations, les services de l'État ont tenu bon dans le cadre des orientations fixées par le gouvernement du pays.

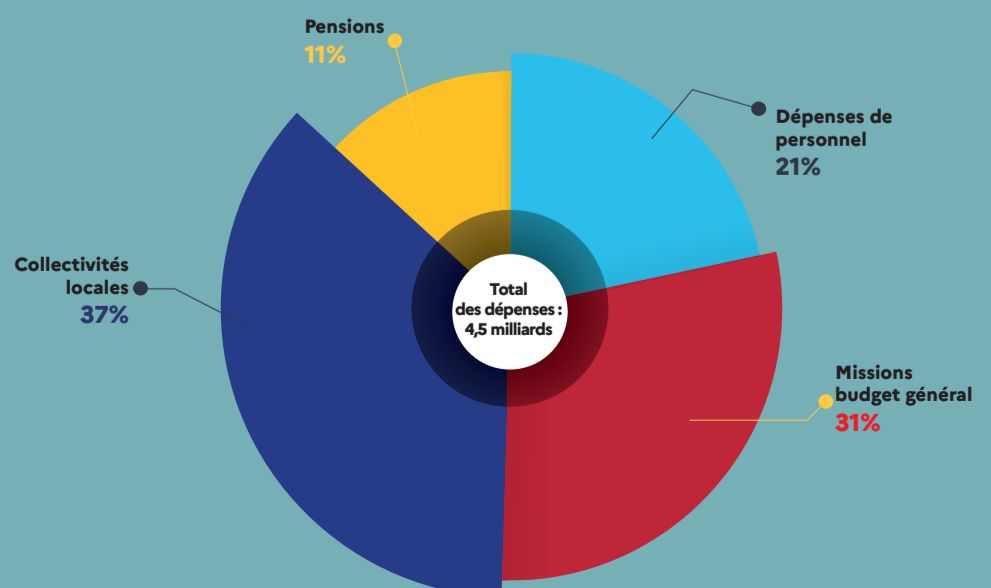
4,5 milliards d'euros dépensés par l'État en Côte-d'Or

Le budget de l'État est la traduction de la politique gouvernementale par l'allocation de moyens aux pouvoirs publics. À ce titre, l'action de l'État via la dépense publique est une composante importante de l'activité économique.

Le montant global des dépenses de l'État en Côte-d'Or a atteint 4,5 milliards d'euros pour l'année 2020, répartis en quatre grandes composantes :

- L'effort financier de l'État en faveur des collectivités locales est de 1,66 milliard d'euros. Ce sont 437 millions d'euros de dotations qui constituent des prélèvements sur recettes de l'État parmi lesquelles figurent par exemple la DGF et le FCTVA. De plus, les collectivités locales de Côte-d'Or ont reçu divers concours retracés au sein de la mission « relations avec les collectivités locales » pour un montant de près de 63 millions d'euros
- Les dépenses du budget général sont retracées au sein des diverses missions assurées par l'État dans le département. Elles représentent hors dépenses de personnel plus de 1,43 milliard d'euros. Dans cette catégorie figurent les mesures fiscales en faveur des particuliers et des entreprises (815 millions d'euros), les dépenses de fonctionnement des services de l'État (67 millions d'euros), les investissements et les subventions hors mission « relations avec les collectivités locales » (471 millions d'euros)
- Les rémunérations et les charges sociales des agents de l'État titulaires et contractuels qui figurent dans les plafonds d'emplois définis en loi de finances initiale représentent plus de 962 millions d'euros.
- Les pensions comptabilisées au sein d'un compte d'affectation spéciale concernent principalement les pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité. Le montant des pensions versées s'élève à près de 500 millions d'euros.

Nature de la dépense	Côte-d'Or 2020 en K€	Côte-d'Or 2019 en K€
Dépense de l'État - Budget général	1 430 315	1 030 389
Dépense de fonctionnement - Titre 3	67 074	67 174
Dépense d'investissement - Titre 5	71 170	59 039
Dépense d'intervention - Titre 6 <i>hors mission relation avec les collectivités locales</i>	471 892	148 586
Opérations financières - Titre 7	4 813	5 849
Missions remboursement et dégrèvement d'impôt	815 366	749 741
Dépense de personnel - Titre 2	962 073	952 274
Pensions	499 235	494 856
Effort financier au profit des collectivités locales	1 661 414	1 619 542
Avances aux collectivités locales	1 160 893	1 140 821
Dotations aux collectivités locales (prélèvements sur recettes)	437 674	418 064
Mission relations avec les collectivités locales	62 847	60 657
Divers comptes spéciaux de l'État	5 849	5 423
Total Dépenses de l'État (dont prélèvements sur recettes)	4 558 886	4 102 484



Une mobilisation générale des acteurs pour faire face ensemble à la crise sanitaire

Le soutien économique mis en œuvre par l'État pendant la crise

Un recours significatif à l'activité partielle

L'activité partielle a permis à de nombreux employeurs de faire face aux difficultés économiques induites par les confinements, en diminuant le temps de travail de leurs salariés afin de prévenir des licenciements. Les demandes d'activité partielle adressées à l'UD DIRECCTE (DDETS) ont très fortement augmenté ; en Côte-d'Or, **environ 10 000 établissements pour près de 100 000 salariés ont bénéficié de l'activité partielle lors du premier confinement**. Les secteurs les plus concernés sont le spectacle, la restauration et le commerce.

À l'été 2020, les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien

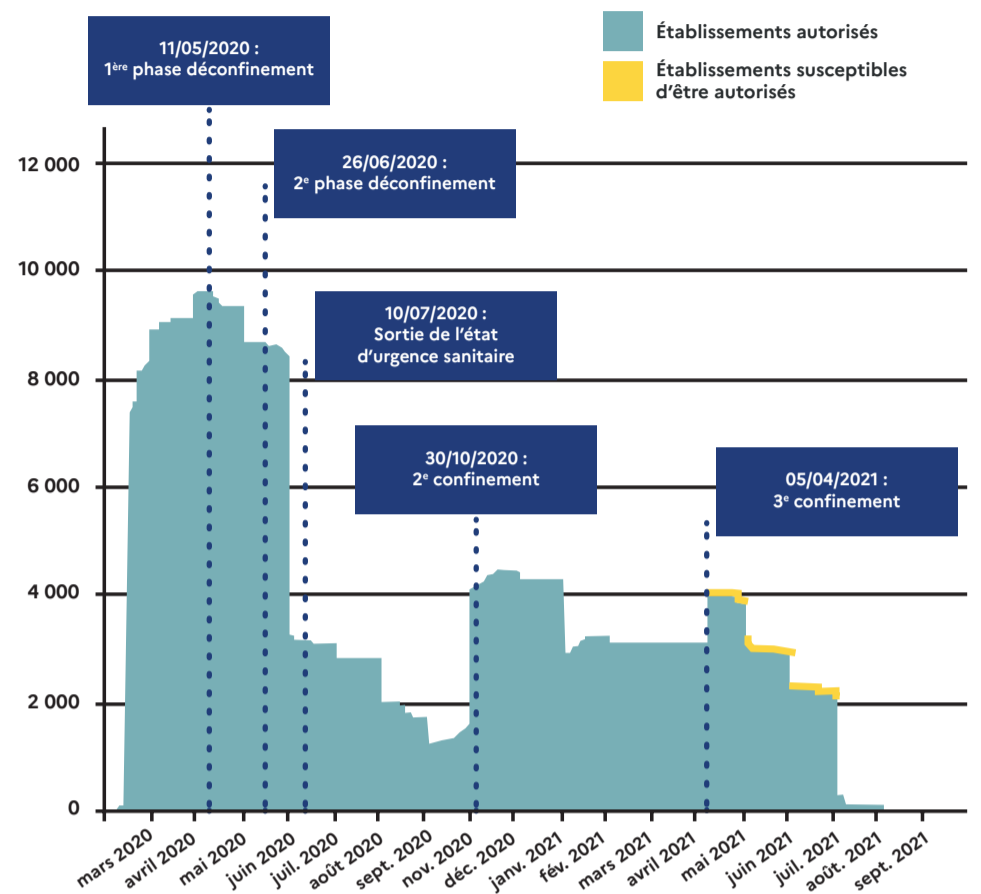
et de l'évènementiel, particulièrement affectés par la crise, ont bénéficié d'un taux majoré d'allocation d'activité partielle. Un nouveau dispositif de longue durée a été mis en place pour une période de 6 mois (renouvelable dans la limite de 24 mois) sous la réserve de la conclusion d'un accord de branche ou d'entreprise.

Un plan de contrôle pour lutter contre les fraudes a posteriori a été conduit par l'UD DIRECCTE (DDETS) ; environ 400 établissements ont été contrôlés et 25 fraudes ont été constatées.

Le dispositif d'activité partielle s'est donc adapté tout au long de l'année, en fonction de l'évolution des mesures sanitaires : variation des taux, autorisations pour les gardes d'enfants et les personnes vulnérables.

Au total ce sont un peu plus de 142 millions d'euros qui ont été versés par l'État en 2020 dans le département de la Côte-d'Or, au titre de l'activité partielle.

Établissements ayant demandé de l'activité partielle (photographie du stock à l'instant T)



Le fonds national de solidarité : un soutien indispensable pour la trésorerie des entreprises

Dès le début de la crise sanitaire, l'État a mis en place un fonds national de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la Covid-19.

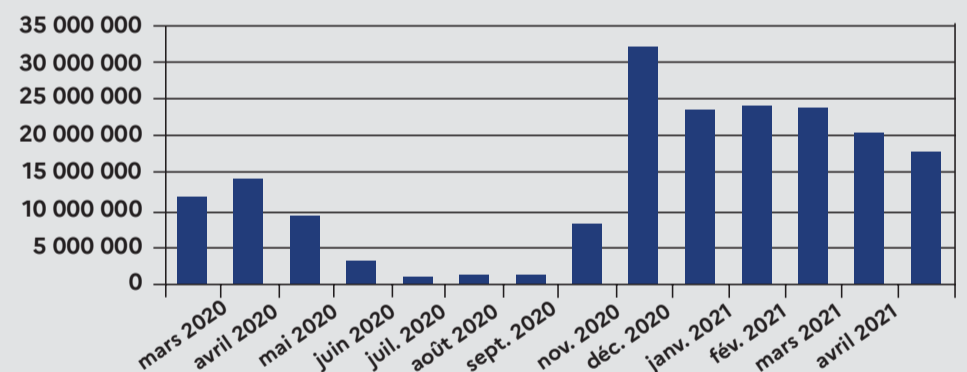
La gestion de ce dispositif a été confiée à la direction régionale des finances publiques (DRFIP). Sa mise en œuvre a nécessité une mobilisation

exceptionnelle pour concevoir et mettre en ligne les imprimés de demandes intégrant l'évolution des décrets concernés, informer les entreprises et assurer la mise en paiement dès le mois d'avril 2020, afin de répondre à l'urgence économique, avec des équipes dédiées dans chaque direction des finances publiques (la direction régionale des finances publiques pour la Côte-d'Or).

Pour prévenir la fraude, la DRFIP assure également les contrôles contemporains et a posteriori des aides accordées.

Pour le département de la Côte-d'Or, au 27 mai 2021, plus de 190 millions d'euros ont été versés à 13 806 entreprises.

FNS Côte-d'Or depuis mars 2020
Montant total versé en euros



Le prêt garanti par l'État : un dispositif de soutien innovant

23 684 prêts garantis par l'État (PGE) ont été attribués en Bourgogne-Franche-Comté en 2020, pour un montant total de 3,45 milliards d'euros. En Côte-d'Or, cela représente 5 349 entreprises pour un montant de 942 millions d'euros.

La distribution a été massive dès les premiers mois de la crise sanitaire ; ainsi, 86% des prêts attribués en 2020 l'ont été au cours du premier semestre dans la région (87% en montant). La distribution s'est poursuivie à un rythme beaucoup plus faible au second semestre. La Côte-d'Or présente des données similaires (respectivement 84% et 86%).

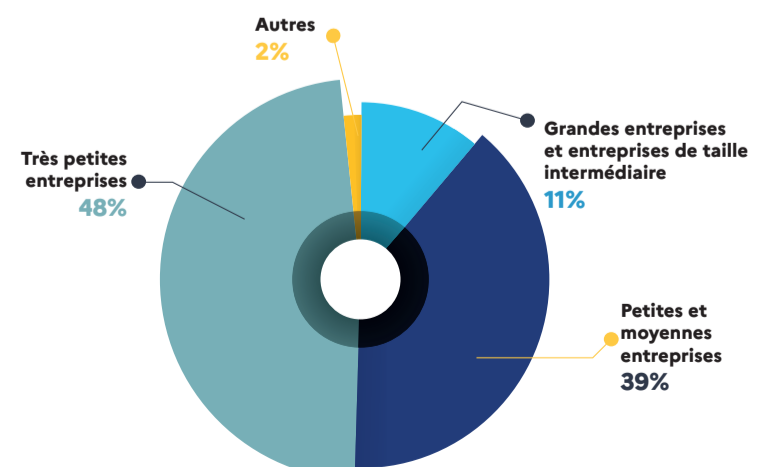
Les TPE (Très Petites Entreprises) sont les principales bénéficiaires, avec 89 % des prêts accordés. En montant, leur poids ne représente que 48%, le différentiel étant dévolu principalement aux PME (Petites et Moyennes Entreprises, 39 % des montants accordés) et, dans une moindre mesure, aux grandes entreprises et aux ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire – 11%).

Le commerce (24% en nombre), la construction et l'immobilier (16%) ainsi que l'hébergement/restauration (14%) sont les secteurs les plus concernés. L'industrie constitue le premier bénéficiaire en montant accordé, à égalité avec le secteur du commerce (26% chacun).

La Côte-d'Or concentre plus de 5 000 PGE distribués en 2020, suivie par le Doubs et la Saône-et-Loire (avec près de 4 000 prêts chacun).

Évolution des PGE en Bourgogne-Franche-Comté
Source : Banque de France - DGSE - DE - Service central des risques

Répartition des montants accordés par taille d'entreprise au 31/12/2020



Une mobilisation exceptionnelle des acteurs de la santé

L'épidémie de COVID 19 a engendré une mise sous tension inédite du système de santé. Face à la nouvelle maladie, une solidarité forte entre les acteurs de la santé pour soutenir le système hospitalier s'est déployée.

Concrètement, les principaux dispositifs ont eu pour objectifs :

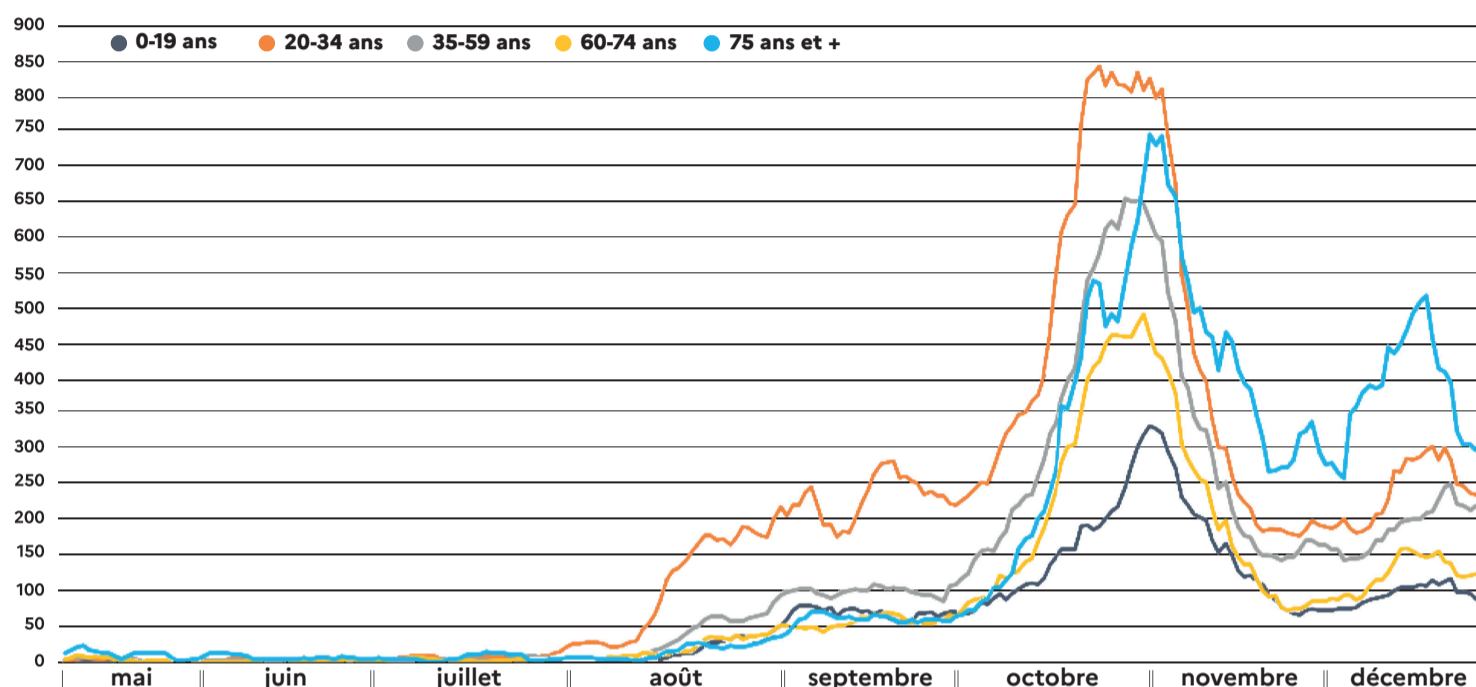
- **le soutien des structures sanitaires et des EHPAD** : un grand élan de solidarité des professionnels de santé s'est manifesté. Des plateformes permettant la mise en relation des volontaires médicaux, paramédicaux

et administratifs ont été déployées (plus de 18 missions en cours aux bénéficiaires des établissements de Côte-d'Or) et les étudiants en santé ont été mobilisés.

- **l'outillage des professionnels** : pour limiter le renoncement aux soins, le déploiement de la téléconsultation chez les médecins généralistes et spécialistes a été facilité.
- **l'information et la mise en place de réponses territorialisées** : le renforcement du lien ville/hôpital est devenu une nécessité. Des réunions d'information hebdomadaires ont été mises en place. Ainsi, un «Flash Covid 21» regroupant

représentants des hôpitaux et cliniques, Ordres, URPS, CPTS, CPAM, SDIS, transporteurs sanitaires et représentants des usagers, permet de partager l'état des lieux et les préoccupations, de répondre aux questions du terrain et de trouver des solutions appropriées aux enjeux territoriaux.

Département de la Côte-d'Or
Taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants en 2020



Les coopérations avec les élus pendant la crise sanitaire

Dans le contexte de la crise sanitaire, les relations avec les élus des collectivités (maires, présidents d'EPCI, président du Conseil départemental, présidente du Conseil régional) et les parlementaires ont été nombreuses, afin notamment :

- de **donner des informations régulières** sur la situation sanitaire (en lien avec l'ARS), les mesures à prendre pour freiner la progression de l'épidémie, l'attention aux personnes isolées et dans le besoin, l'aide aux entreprises, et les mesures de relance. Une lettre aux élus du département a été diffusée tous les jours dès le 23 mars 2020 (périodicité hebdomadaire à partir de juin) afin de donner les informations actualisées ;
- d'**échanger avec les élus sur les problématiques liées à la crise sanitaire** (continuité des services publics, besoins de la population, réouverture des écoles après le premier confinement, conditions d'ouverture des marchés, ouverture des cimetières ...), au cours d'un comité de pilotage départemental hebdomadaire avec les élus des grandes collectivités et les parlementaires et au cours d'échanges des sous-préfets d'arrondissement avec chaque EPCI ;
- d'**échanger avec les élus au cours de réunions thématiques** (achat de masques, reprise des chantiers du BTP, réouverture des écoles ...) ;
- de **répondre à leurs questions ponctuelles** (mél, téléphone).

Ces nombreux échanges ont permis de donner une information plus précise aux élus afin qu'ils puissent mettre en œuvre les mesures et les expliquer si nécessaire à leurs concitoyens. Ils ont également été utiles pour adapter certaines mesures après échange avec les autres services de l'État, les autres préfectures de la région et l'administration centrale.

Les élus se sont fortement mobilisés en concertation avec les services de l'État lors de cette crise. Leur rôle a été essentiel notamment pour :

- la garde des enfants de soignants pendant le premier confinement ;
- la continuité des services publics (ramassage des ordures ménagères, eaux, assainissement, relations avec les personnes isolées) ;
- la réouverture progressive des écoles, collèges et lycées ;
- la distribution de masques pour le grand public en mai-juin 2020 (avec une aide de l'État de 50% pour les masques achetés entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juin 2020 soit 5,126 millions d'euros versés à 174 collectivités en 2020 et 2021).



La cohésion sociale et la citoyenneté, au cœur des préoccupations

Stratégie pauvreté en partenariat avec les collectivités

Dans la continuité des actions mises en œuvre en 2019 et dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la DDSC et l'UD DIRECCTE (DDETS) ont poursuivi en 2020 les travaux avec les services du Conseil départemental pour assurer la mise en œuvre du pacte de solidarité.

Ce contrat, conclu à parité entre l'État et le Conseil départemental pour un montant d'un million d'euros en 2019, a été porté à 1,8 million € en 2020. Il a été adapté pour tenir compte des conséquences sociales de la crise sanitaire, en particulier les actions à l'initiative du département qui ont été abondées de 300 000 € en faveur des structures d'aide alimentaire.

En outre, en 2020, une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi a également été conclue avec la Métropole de Dijon. Financée à parité à hauteur de 400 000 €, elle prévoit des actions qui visent à atténuer les conséquences sociales de la crise sanitaire des personnes précaires, en améliorant l'accès aux droits et à l'autonomie des personnes, en renforçant l'accompagnement autour du logement et en améliorant la distribution alimentaire.

1,8 M €
pour lutter
contre la pauvreté
en 2020

**STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**

Quartiers d'été : une opération au bénéfice des enfants et des familles des quartiers prioritaires de la politique de la ville



Maison Phare - Fontaine d'Ouche

Le premier confinement a eu des conséquences importantes pour de nombreux enfants, tant sur le plan scolaire qu'en matière de socialisation.

Le plan « Quartiers d'Été 2020 » en Côte-d'Or a visé avant tout à faire de cette période estivale, un été d'apprentissage, de découverte et de solidarité. Celui-ci a reposé sur plusieurs dispositifs : vacances apprenantes (école ouverte et colos apprenantes) et aides exceptionnelles aux accueils de loisirs.

En ce qui concerne les colos apprenantes, l'État a cofinancé à hauteur de 400 000 € des collectivités et associations permettant

d'accueillir près de 600 jeunes dont près des trois quarts étaient issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

L'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs allouée par l'État a permis à 25 structures de soutenir 83 centres d'accueil de mineurs dont 8 en QPV. Au total, plus de 4 000 enfants ont été accueillis dont 16 % issus des QPV.

Combattre les difficultés scolaires, un enjeu prioritaire

Pour combattre les difficultés scolaires dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles dans un objectif d'égalité des chances, une mesure de dédoublement des classes de CP en REP+ a été mise en place à la rentrée 2017. Celle-ci a été élargie aux classes de CP en REP et de CE1 en REP+ à partir de septembre 2018, puis aux grandes sections à la rentrée 2019.

Cette mesure s'inscrit dans la priorité donnée à l'école primaire par le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : **100 % des élèves doivent pouvoir maîtriser les enseignements fondamentaux.**

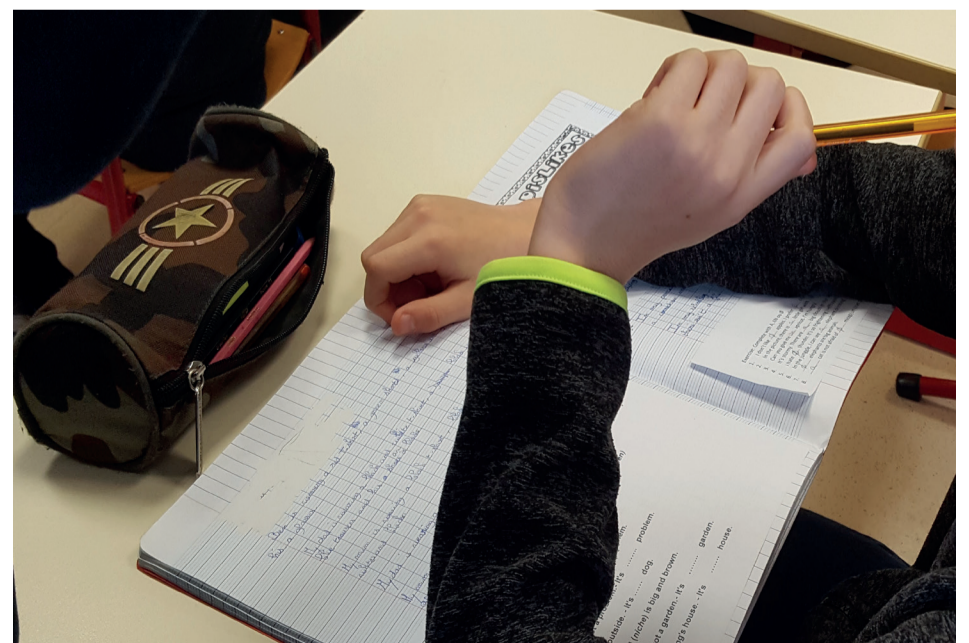
1444
élèves
accompagnés

Dans le département de la Côte-d'Or, ce dédoublement des classes a pu être mis en place pour toutes les classes concernées grâce au soutien et à l'engagement des communes qui ont réalisé les travaux nécessaires pour permettre l'accueil préconisé dans les meilleures conditions possibles.

Ces dédoublements concernent 36 classes en maternelle et 72 classes en élémentaire, soit 108 classes, et 1444 élèves.

Il est important de signaler que les effectifs restreints dans ces classes ne se font pas au détriment des effectifs des autres niveaux (CE2, CM1, CM2).

Ces modalités d'organisation sont accompagnées de dispositifs pédagogiques et d'accompagnement des élèves.



Des moyens sans précédent en faveur des publics les plus fragiles

Pour répondre aux difficultés de l'année 2020 et aux conséquences sociales de la crise sanitaire, les actions de la DDCS et des opérateurs de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion ont nécessairement été adaptées pour assurer la continuité des activités. En respectant le mot d'ordre de ne procéder à aucun refus d'hébergement, l'objectif de mise à l'abri de toutes les personnes en rue sans condition a été atteint sur la totalité de l'année. Plus de 32 500 demandes ont été effectuées auprès du 115 donnant lieu à un hébergement. Ces hébergements ont par ailleurs été élargis à un accueil nuit et jour sur les périodes de confinement.

Les moyens complémentaires ont été fléchés vers les structures, les salariés et les publics pour assurer la sécurité de chacun, maintenir le lien social et améliorer l'accompagnement des personnes.

On retiendra :

- Plus de **550 000 €** dépensés pour l'achat de matériel sanitaire, les dépassements de nuitées hôtelières, la mise en place d'un Centre d'Hébergement Spécialisé pour permettre l'isolement des personnes Covid+
- **Près d'un million de masques distribués** dont la moitié dès le mois de juin ainsi que des masques, des gants et du gel en faveur des personnes hébergées
- **50 000 tickets service pour l'achat de denrées alimentaires** et des produits d'hygiène distribués aux SDF d'avril à juin (soit près de 180 000 €)
- Le renfort des maraudes avec la **création de 2 postes d'infirmiers**, le financement de places d'hébergement supplémentaires ou leur pérennisation (98 500 €)
- Le **doublage des moyens financiers** en faveur des structures de l'aide alimentaire

Maisons France Services : un accompagnement au plus près des citoyens

Le Président de la République a décidé la mise en place du réseau France Services pour permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique à proximité de leur domicile où ils seraient accueillis par des personnes formées et disponibles.

Les candidatures en vue de la participation au réseau France Services exprimées en 2020 ont abouti à un premier maillage de 12 Maisons France Services dans les trois arrondissements du département.

Plusieurs autres projets, en vue d'une labellisation France Services d'ici octobre 2021 et janvier 2022, ont été étudiés avec les différents acteurs locaux afin de densifier le réseau du département.

Au titre du soutien de l'État, chaque structure perçoit pour son fonctionnement un financement global de 30 000 € par an.

FRANCE SERVICES

Proche de vous au quotidien

Pour demander une allocation (RSA, prime d'activité, allocation logement...), immatriculer un véhicule, préparer sa retraite... et toutes vos démarches administratives.



Lutte contre les violences intrafamiliales : un engagement réaffirmé de l'État et des associations

Le 9 mars 2020, au Tribunal judiciaire de Dijon, a été signée une convention portant sur l'éviction et la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales en Côte-d'Or faisant suite au protocole départemental signé le 8 mars 2019.



Signature de la convention portant sur l'éviction et la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales en Côte-d'Or le 09 mars 2020 - Tribunal judiciaire de Dijon

Souvent, les victimes de violences commises par un conjoint, concubin ou partenaire de PACS sont contraintes de quitter leur domicile. Cette situation leur fait perdre les repères de leur environnement quotidien, ce qui peut les amener à renoncer à déposer plainte. De ce fait, des mesures d'éloignement du lieu de vie commun du mis en cause peuvent s'avérer nécessaires.

Cette convention a notamment pour objectif de permettre une diminution des mesures d'hébergement des victimes et de leurs enfants, en développant la prise en charge globale de l'auteur des violences. Les procédures développées par les partenaires de cette convention ont permis de mettre en place les évictions, mesure qui est privilégiée en période de crise sanitaire.



Grenelle contre les violences conjugales

« 30 mesures pour combattre le fléau des violences faites aux femmes »

Mesure 20 : Renforcement des mesures de suivi de l'auteur et de prévention de la récidive

Le développement de la lutte contre les stupéfiants

La lutte contre les infractions liées aux stupéfiants a été érigée en priorité de l'État, tant les trafics détériorent les conditions de vie et le lien social dans certains quartiers et irriguent la criminalité organisée. Aussi les opérations anti-drogues se sont multipliées et ont permis la découverte et la saisie dans le département en 2020 de plus de 150 kg de produits stupéfiants, par les seuls services de police et de gendarmerie, pour un montant de revente estimé à plus de 2 100 000 €. Par ailleurs, 6 réseaux importants ont été démantelés au cours de la même année par la police judiciaire de Dijon. Cet engagement massif s'est encore accru depuis le début de l'année 2021 avec 908 opérations conduites par les divers services de l'État concernés entre janvier et août.

Un axe fort de cette politique est la mise en œuvre depuis 2020 d'une nouvelle voie procédurale, l'amende forfaitaire délictuelle (AFD), qui sanctionne plus rapidement et efficacement le consommateur de

stupéfiants par une amende de 200 euros. Entre septembre 2020 (début de la mise en œuvre du dispositif) et septembre 2021, 437 AFD ont été dressées en Côte-d'Or.

La lutte contre les trafics est un élément essentiel de la sécurité du quotidien et s'inscrit dans un plan global et national qui touche de nombreux ministères (Intérieur, Justice, Finances...) pour combattre les trafiquants à tous les niveaux.



L'État au cœur des territoires pour faciliter le développement et la transition écologique

Installation du comité local de l'ANCT en Côte-d'Or

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) créée le 1^{er} janvier 2020 a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, par exemple, ceux ayant trait à la transition écologique.

Afin de déployer une action au plus près des territoires, le préfet de département est le point d'entrée des demandes des collectivités, avec une vocation de chef d'orchestre pour mobiliser les ressources locales, voire nationales. En Côte-d'Or, une déléguée territoriale adjointe a été nommée; il s'agit de la directrice départementale des territoires.

Par ailleurs, pour garantir une bonne information des élus et partenaires locaux et définir la feuille de route de la délégation territoriale, le législateur a prévu la création dans chaque département d'un comité local de cohésion territoriale (CLCT).

Ainsi, le CLCT de la Côte-d'Or a été installé sous la présidence du préfet le 16 décembre 2020 au cours d'une réunion à laquelle participait le directeur général de l'ANCT. Ce comité réunit les représentants de l'État et ses établissements publics partenaires de l'ANCT, des représentants des collectivités territoriales et des acteurs locaux de l'ingénierie territoriale.

L'agriculture, une préoccupation permanente de l'État

Lutte contre la sécheresse : installation d'un comité de suivi des retenues d'eau

La Côte-d'Or subit des épisodes de sécheresse récurrents et intenses amenant chaque année à suspendre l'irrigation sur les bassins versants en crise. Ainsi, dans les zones d'élevage, l'abreuvement des animaux est un sujet d'inquiétude majeur. De nombreux éleveurs doivent acheminer de l'eau aux prés. Ce travail, coûteux et fastidieux, fragilise un système allaitant déjà en crise et s'ajoute à la pénurie de fourrage également liée à la sécheresse. Dès lors, le monde agricole souhaite la création de retenues d'eau pour l'irrigation ou pour l'abreuvement du bétail.

Dans ce contexte, le préfet a installé en novembre 2020 un comité de suivi des projets d'eau et d'agriculture. **Il s'agit pour l'État d'entretenir une dynamique partenariale avec des élus de la région, du département, des intercommunalités, des syndicats de rivières et des représentants du monde agricole, pour aider à l'émergence de projets d'irrigation ou de retenues pour l'abreuvement.**

Ce comité s'est réuni deux fois. Il aborde les questions de faisabilité technique, réglementaire et financière, et a d'ores et déjà étudié une trentaine de projets.

Il sera de nouveau réuni à l'automne 2021, dans le cadre de l'installation du comité départemental de l'eau qui sera amené à examiner toutes les questions liées à la qualité et à la quantité d'eau en Côte-d'Or.



Le bassin d'irrigation de la Boulouze à Fauverney est un exemple abouti de bassin d'irrigation avec récupération des eaux pluviales de la zone d'activités voisine.

Le plan de lutte contre la tuberculose bovine, vers une plus grande biosécurité en Côte-d'Or



Un plan départemental contre la tuberculose bovine a été adopté avec un fort engagement des services de l'État pour renforcer la lutte contre cette maladie animale et mobiliser l'ensemble des acteurs autour de cet objectif. Validé au cours du dernier trimestre 2020, le plan comporte quatre axes : déployer fortement des actions de biosécurité en zone infectée (mesure phare), agir sur les équilibres de la biodiversité en zone infectée, tirer les enseignements de la recherche appliquée et mobiliser les ressources nécessaires.

Le groupement de défense sanitaire de la Côte-d'Or, le groupement technique vétérinaire et le laboratoire départemental de la Côte-d'Or sont les acteurs professionnels qui œuvrent et collaborent quotidiennement avec les services de l'État (Direction départementale de la protection des populations de la Côte-d'Or et Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). Des actions techniques seront déployées sur validation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour un engagement État de 200 000 €.

2020, année de grands projets et d'investissements pour l'avenir

Le plan France relance

Dans le cadre du plan France relance, le gouvernement a mobilisé, notamment en 2020, un montant complémentaire de 950 millions d'euros pour subventionner les investissements des communes et de leurs groupements.

Le département de la Côte-d'Or a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 6 038 700 € qui a permis de soutenir 45 projets comme la création d'un groupe scolaire à Ahuy, la rénovation du cinéma le Nuiton à Nuits-Saint-Georges ou encore la réhabilitation du port du canal à Venarey-les-Laumes.

Cet abondement exceptionnel s'est ajouté à des dotations annuelles (DETR et DSIL), qui étaient déjà à un niveau historiquement élevé : 13,7 millions d'euros de DETR et 3,4 millions d'euros de DSIL, soit un total de plus de 23 millions d'euros de subventions d'investissement en 2020.

Pour 2021, une enveloppe de DSIL exceptionnelle qui s'élève à 5 597 400 € permet de soutenir 36 projets de travaux de rénovation énergétique des bâtiments, des communes et de leurs groupements. Elle intervient en complément de l'enveloppe classique de 3 247 900 € qui accompagne quant à elle 20 projets.

Par ailleurs, une Dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement des départements (DSID) a été obtenue. Elle s'élève à 1 560 250 € pour 5 projets programmés ; la DSID « classique » annuelle soutenant de son côté 5 projets pour un montant de 1 850 000 €.



23 M €
de subventions
d'investissement
en 2020

Mise en place de la conférence des maires du Parc national de forêts



Début juillet 2020, la conférence des maires du Parc national de forêts a été installée. Cette instance de l'établissement public du parc national regroupe les maires des 127 communes de l'aire optimale d'adhésion du Parc national de forêts dont 71 en Côte-d'Or. Elle permet de porter la voix des habitants et de relayer les projets et les attentes des élus. Les cinq communautés de communes, les deux départements et les deux régions sont également représentés et participent aux débats.

Cette conférence des maires inclut également les représentants de communes qui ont choisi de ne pas adhérer à la charte. Ce choix a été fait par le conseil d'administration, car il est essentiel de conserver le dialogue avec ces communes

également concernées par ce qui se décide dans le parc national. Il est important à ce titre qu'elles y conservent un droit de regard.

L'installation de la conférence des maires est l'une des phases de l'installation de l'établissement public, avec celles du conseil scientifique le 23 juin 2020, du conseil d'administration le 23 septembre 2020, et du conseil économique social et culturel le 31 mars 2021.

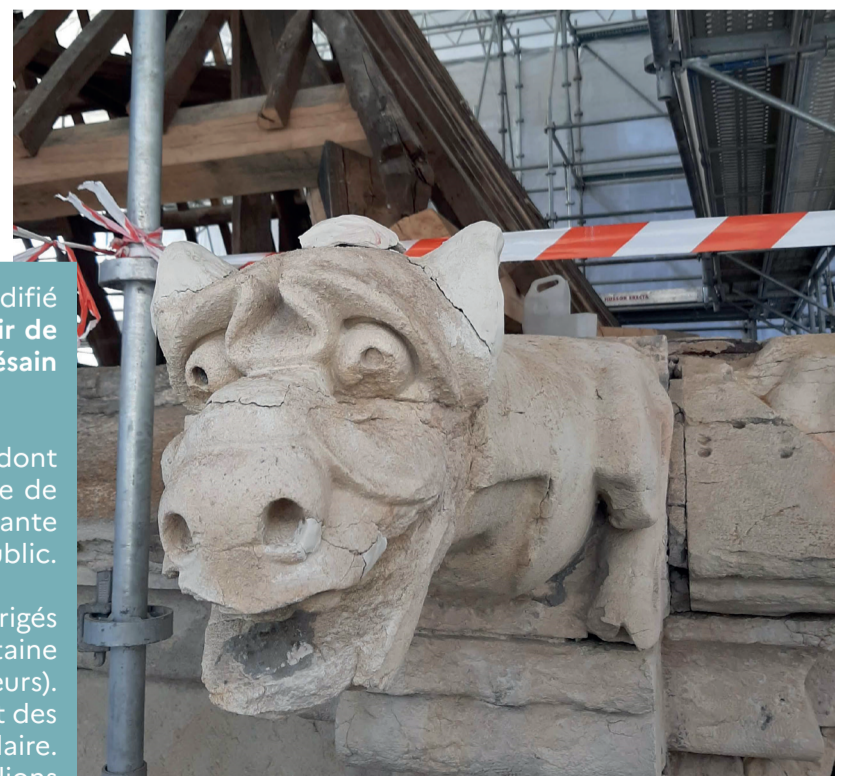
Toutes les instances du parc national sont maintenant en capacité de travailler et celui-ci entre maintenant dans l'opérationnalité.

Cathédrale Saint-Bénigne à Dijon : restauration et mise en valeur de la rotonde de l'an mil et de la sacristie du XIX^e siècle

La crypte de Saint-Bénigne constitue le dernier vestige d'un ensemble monumental majeur édifié peu après l'an mil. Après sa démolition en 1792, ses vestiges sont dégagés et restaurés à partir de 1859 à l'occasion de la construction d'une sacristie, de style néogothique, par l'architecte diocésain Jean-Philippe Suisse, sous l'inspection de Viollet-le-Duc.

Démarrée début 2020, pour une durée de 4 ans, la restauration concerne à la fois la sacristie, dont les pierres sont très altérées et qui a perdu son riche décor sculpté, et la rotonde qui souffre de défauts d'étanchéité entraînant des infiltrations. L'intervention est accompagnée d'une importante campagne de fouille archéologique et améliorera la présentation de la rotonde et l'accueil du public.

Sous maîtrise d'ouvrage de l'État, les travaux d'un montant global de 7 millions d'euros sont dirigés par l'architecte en chef des monuments historiques du département et mobilisent une quarantaine d'artisans spécialisés implantés dans la région (tailleurs de pierre, sculpteurs, charpentiers, couvreurs). Un atelier de taille de pierre à proximité de la cathédrale permet au public de voir leur travail et des visites ponctuelles permettent de faire découvrir ces métiers rares, notamment au public scolaire. Les phases 3 et 4 du chantier ont été inscrites au plan France relance pour un montant de 2,6 millions d'euros, donnant un coup d'accélérateur important à ces travaux en 2021.





PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Restons connectés !



@Prefet21.BFC



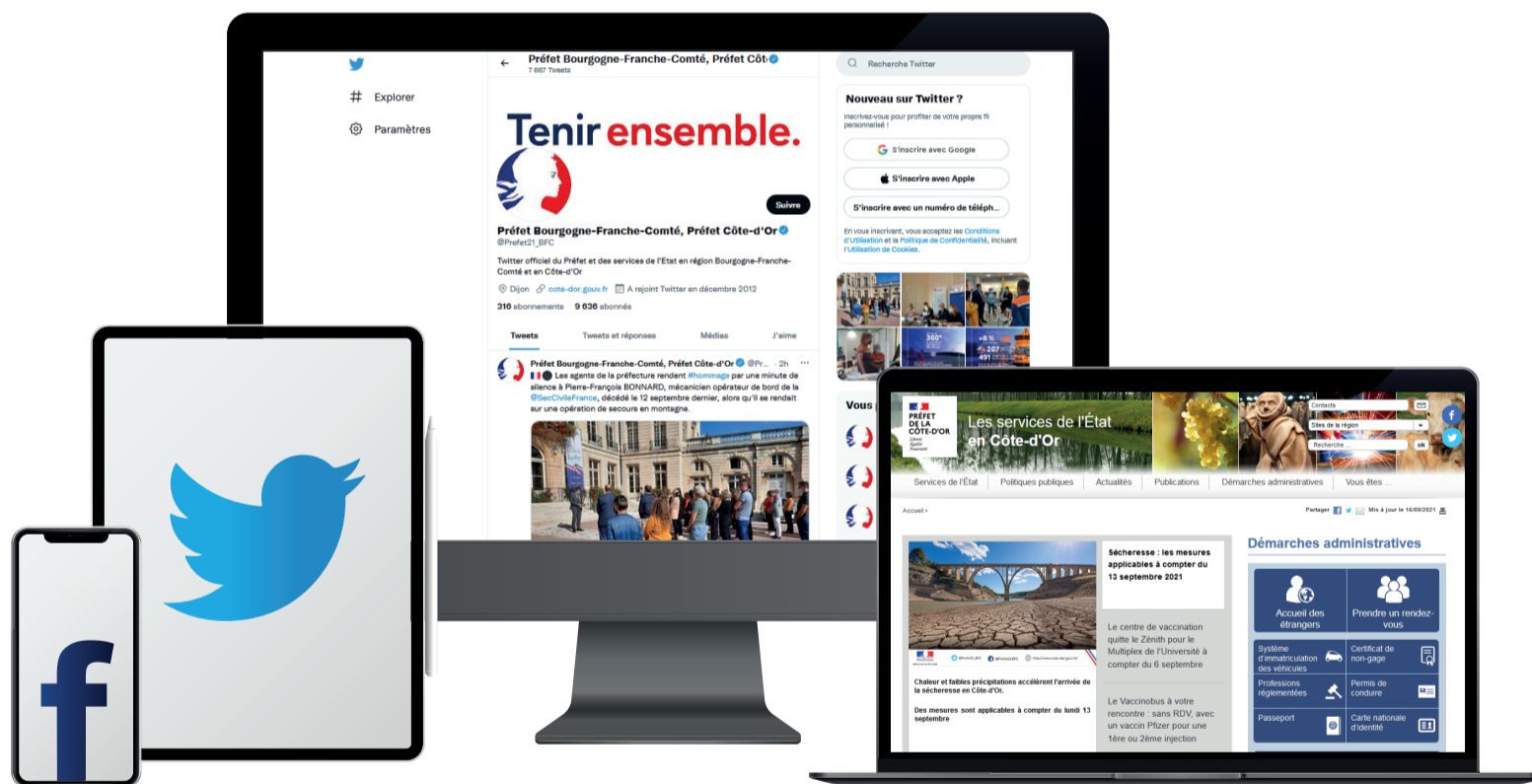
@Prefet21_BFC



Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté et de la Côte-d'Or



www.cote-dor.gouv.fr



Directeur de la publication

Fabien SUDRY

Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or

Coordination

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Réalisation

Service régional et départemental de la communication interministérielle

Crédits photos

Préfecture de la Côte-d'Or

Contact

Cécile HERMIER

Chef de service régional et départemental de la communication interministérielle